

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 30 Octobre 1871.)

Le Conseil fédéral a ratifié la décision rendue sous réserve de ratification, par la Commission télégraphique internationale, qui s'est réunie en Septembre dernier à Berne, et d'après laquelle, à dater du 1^{er} Décembre prochain, la taxe d'une dépêche simple entre la Grande-Bretagne et les Indes sera élevée sur toutes les lignes actuelles de fr. 60. 50 à fr. 100. 50.

En exécution d'un postulat de l'Assemblée fédérale du 21 Juillet dernier*), le Conseil fédéral a décrété :

1. A partir de 1872 le prix de la munition d'infanterie sera fixé à fr. 50 par mille cartouches.
2. Les débitants de poudre patentés sont tenus d'avoir en provision la munition d'infanterie en quantités suffisantes et de la vendre au prix de fr. 50 par mille ou 50 centimes pour 10 cartouches.
3. La munition sera livrée aux débitants de poudre par le laboratoire franco au prix de fr. 47. 50 par mille.

(Du 31 Octobre 1871.)

Par lettre du 28 courant, la Légation I. R. austro-hongroise près la Confédération suisse, se référant à sa note du 17 Juin 1870**),

*) Voir Recueil officiel, tome IX, page 494, chiffre 7.

**) Voir Feuille fédérale de 1870, vol. II, page 826.

a transmis au Conseil fédéral le programme définitif et la classification des groupes pour l'exposition internationale qui s'ouvrira à Vienne le 1^{er} Mai 1873 et sera close le 31 Octobre.

Le programme et la classification des groupes paraîtront au prochain numéro.

(Du 1^{er} Novembre 1871.)

Par note du 3 du mois passé, la Légation de l'Empire allemand a informé le Conseil fédéral que S. M. l'Empereur d'Allemagne a nommé aux fonctions de Consuls de l'Empire allemand Mr. Hugo *Brodhag*, Consul actuel du Wurtemberg à Genève, et Mr. Th. E. *Mark*, Directeur de banque à Zurich.

Le Conseil a délivré aux titulaires l'exéquatur en la dite qualité.

Dans le but de faciliter les envois affranchis de la poste-aux-lettres, le Conseil fédéral a autorisé son Département des Postes à confectionner des bandes sur lesquelles la taxe postale est marquée par un timbre dans les catégories de taxes et les formats nécessaires; ces bandes seront vendues au prix de la taxe, plus les frais de confection.

Le Conseil fédéral a décrété:

1. que le service postal d'été actuel *Glaris-Linthal*, qui en hiver était limité au parcours *Glaris-Schwanden*, sera maintenu durant toute l'année, à condition que l'on puisse obtenir des conditions acceptables relatives aux frais de transport;
 2. que le service d'été établi le 3 Mai dernier entre Einsiedeln et Richtersweil sera, à titre d'essai, maintenu aussi pendant l'hiver.
-

Le Département des Postes a été autorisé par le Conseil fédéral à passer avec le Gouvernement du Canton des Grisons une convention pour l'établissement d'un bureau télégraphique à *Fettan*.

(Du 3 Novembre 1871.)

A l'occasion du décès subit du Consul général suisse à St. Pétersbourg, le Conseil fédéral a décidé de déléguer un Commissaire spécial avec mandat d'examiner et de régler les affaires du Consul général de cette ville.

Mr. Charles *Mercier*, Vice-Consul suisse à Hambourg et Secrétaire de la Légation suisse à Berlin, a été désigné en qualité de Commissaire spécial.

Le Conseil fédéral a nommé Vice-Consul à Naples: Mr. Emile *Bodmer*, de Zurich, de la maison Wegmann, Bodmer & C^{ie}, à Naples.

Le Conseil fédéral a autorisé son Département des Postes à passer avec le Gouvernement du Canton de Zurich une convention pour l'établissement d'un bureau télégraphique à *Egg*.

Le Conseil fédéral a nommé:

(le 28 Octobre 1871)

Administrateur de poste à Zoug: Mr. J. Rodolphe *Schmid*, de Tagelschwangen (Zurich), actuellement commis de poste à Schaffhouse;

(le 31 Octobre 1871)

Commis de poste à Sierre: Mr. Guillaume *Holliger*, aspirant postal, de Boniswyl (Argovie), aide au bureau de poste à Sierre (Valais);

(le 1^{er} Novembre 1871)

I^{er} aide-réviseur au bureau de contrôle
de la Direction générale des Postes: Mr. Jules *Narbel*, de Goumoëns-
le-Jura (Vaud), actuelle-
ment II^e aide-réviseur au
dit bureau;

Télégraphiste à Wald: Mr. Laurent *Rechsteiner*, dessi-
nateur, de et à Wald (Ap-
penzell R. E.).

(le 3 Novembre 1871)

Commis de poste à Lausanne: Mr. Louis *Moret*, de Charrat,
actuellement commis pro-
soire au bureau des postes
à Lausanne.

INSERTIONS.

Mise au concours de matériel de guerre.

L'Administration soussignée ouvre un concours, d'ici au 15 courant, pour la fourniture d'environ

86,000 obus vides, de 8,4^{cm}, et
43,000 shrapnels de 8,4^{cm} ou leurs parties.

Les livraisons doivent avoir lieu dans les 18 mois.

Les prix doivent être adressés franco à la plus prochaine station de chemin de fer, le matériel chargé sur wagons.

Les soumissionnaires doivent s'engager à fournir au prix convenu une livraison de 200 pièces à titre d'essai; les contrats ne seront définitivement conclus qu'après qu'il aura été procédé à des épreuves.

Les dessins sont déposés au bureau de l'Administration, qui fournira les renseignements ultérieurs.

Berne, le 1. Novembre 1871.

L'Administration du matériel de guerre fédéral.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.11.1871
Date	
Data	
Seite	715-718
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 061

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.